

DELIBERATION N° 2003/13-09 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'année du Handicap, la Ville de Ludres, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale et de Madame RAVON, adjointe déléguée, a organisé le samedi 29 novembre 2003, une journée du Handicap.

Un des participants à cette manifestation a présenté son projet de rallier en juin-juillet 2004 Ludres à Saint-Jacques de Compostelle en handbike.

Afin de l'aider à réaliser son fabuleux pari, la Municipalité envisage de lui accorder une aide de 100 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 2 abstentions (MM. GAUZELIN et LEFRANC du groupe Ludres Autrement) :

- d'accorder à Monsieur LANDRECY Gilbert, domicilié à Ludres, 158, impasse Paul Eluard, une subvention exceptionnelle de 100 €.
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2004.